



**RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION de bijoux traditionnels poitevins,  
collection « Stéphane Fraiseux »  
PROCÈS-VERBAL**

**En application :**

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

**Provenance de la collection :**

La collection dite « Stéphane Fraiseux » a été acquise par la Communauté d'Agglomération de Niort le 17 octobre 2003.

**Identification/nature/typologie**

La collection comporte soixante-trois items :

<b>TYPE</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>
Crochet de châtelaine	003.26.1 à 003.26.38
Agrafe de mante	003.26.39 à 003.26.51
Agrafe de manteau d'homme	003.26.52 et 003.26.53

Agrafe de blouse d'homme	003.26.54
Bouton de chemise	003.26.55
Boucle de ceinture	003.26.56 et 003.26.57
Boucle de chaussure	003.26.58 et 003.26.59
Épingle guimbarde	003.26.60 et 003.26.61
Crochet de jupon	003.26.62 et 003.26.63

**Localisation :**

Les soixante-trois items sont conservés dans une caisse inscrite « Collection Fraiseux » dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci. Chaque item est conservé dans un sachet de conservation ZIP portant son numéro d'inventaire.

**Récolement :**

Le récolement a été effectué en décembre 2014 en procédant à la vérification des soixante-trois dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro. Le marquage, réalisé selon la technique vernis/encre de Chine/vernis, a été vérifié. Chaque dossier d'œuvre possède une ou plusieurs photographies numériques. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

**Conclusion :**

Bilan : soixante-trois items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy

